



Communiqué de presse

Hors séance boursière – Information réglementée*

Bruxelles, 09-08-2018 (avant la séance boursière)

KBC Groupe SA annule 2.700.000 actions propres

Notification en vertu de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

En vertu du mandat qui lui a été conféré par l'Assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2018, le Conseil d'administration de KBC Groupe SA a décidé le 8 août 2018 d'annuler les 2.700.000 actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat clôturé le 3 juillet 2018.

Il en résulte pour KBC Groupe SA une diminution du nombre d'actions conférant le droit de vote et du nombre total de droits de vote de 418.597.567 à 415.897.567. Le capital demeure inchangé à 1.456.074.585,67 euros.

Les informations les plus récentes concernant le capital et le nombre d'actions conférant le droit de vote peuvent être consultées sur le site www.kbc.com.

* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur [le site](#).

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

